



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU VENDREDI 22 FEVRIER A 19 H 30

RESUME DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

POLICE LOCALE

1. Acquisition d'un radar préventif sur remorque pour la Zone de Police.
Réactualisation du dossier voté par le Conseil communal le 28 septembre 2007.
Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation
du cahier spécial des charges.

En séance du 28 septembre 2007, le Conseil Communal a approuvé l'acquisition d'un radar préventif.

La Zone de Police a appris que certaines entreprises vendant ce type de matériel ne fournissaient pas toujours un matériel de qualité. Le marché n'a donc pas été concrétisé sur l'exercice 2007.

Par mesures de précautions, il est donc opportun d'apporter quelques modifications au cahier spécifique des charges initial, telles que le prix, la qualité, les critères opérationnels du matériel fourni comme critères déterminants dans l'attribution du marché.

Au-delà, certaines précautions juridiques supplémentaires ont été ajoutées audit cahier spécial des charges.

2. Acquisition d'un radar fixe pour la Zone de Police. Réactualisation du dossier voté par le Conseil communal le 26 octobre 2007. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation du cahier spécial des charges. Adaptation des crédits inscrits au budget.

En séance du 26 octobre 2007, le Conseil Communal a décidé d'approuver le projet d'acquisition d'un radar fixe, de ses pylônes et de ses accessoires.

Compte tenu de l'expérience vécue par d'autres zones de police, il est apparu opportun d'apporter diverses précisions et compléments au cahier spécial des charges.

Le marché n'a donc pas été concrétisé en 2007.

Pour rappel, les emplacements des pylônes se situeraient à la Chaussée de Valenciennes et de Grammont à Ghislenghien dont les emplacements exacts seraient à déterminer en accord avec le MET.

Au-delà, compte tenu du coût important des évolutions techniques, les montants approuvés par le Conseil Communal en séance du 26 octobre 2007 ont dû être revus à la hausse.

3. Cycle de mobilité 1/2008. Déclaration de vacance d'emploi.

L'Arrêté royal du 20 novembre 2001 et la Circulaire GPI15 du 24 janvier 2002 (tous deux publiés au M.B. du 31 janvier 2002), régissent la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Dans les corps de police locale, les emplois à attribuer peuvent :

- Soit être honorés par des glissements « en interne »,
- Soit, sur décision expresse du Conseil communal, être attribués selon les règles de la mobilité.

La Direction générale des Ressources humaines de la police fédérale, et plus spécifiquement sa Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières (D.P.M.) recueille les besoins en personnel des différents corps de police et fait connaître à tous les membres du personnel concernés des corps de police locale et fédérale (y compris ceux se trouvant dans le dernier trimestre de formation dans les écoles de police) quels sont les emplois déclarés vacants. Elle recueille ensuite les candidatures et transmet les dossiers aux autorités responsables de la sélection des candidats.

Il n'est plus possible à une zone de police locale de procéder elle-même au recrutement et à la sélection de candidats externes, les aspirants inspecteurs étant sélectionnés par le Fédéral et faisant partie de son cadre opérationnel pendant leur formation de base.

Le premier cycle de mobilité 2008 sera opérationnel incessamment.

L'Autorité de Tutelle accepte qu'un emploi d'Inspecteur principal de Police soit déclaré vacant en surnombre, permettant ainsi le recrutement d'un Inspecteur principal, donnant ainsi la possibilité de compenser le congé de maladie de longue durée d'un titulaire de l'emploi.

Trois emplois d'Inspecteur de Police sont également vacants à la suite de processus de promotion, de détachement et de mobilité.

Compte tenu des emplois vacants au cadre du personnel opérationnel, le chef de Corps postule que soient attribués par mobilité :

- Un emploi d'Inspecteur principal de Police à affecter au Service Interventions ;
- Trois emplois d'Inspecteur de Police à affecter pour deux d'entre eux au Service Interventions et pour le dernier, au Service Proximité ;

à nommer par l'Assemblée après réception de son avis circonstancié rendu sur audition d'office des candidats et recueil de l'avis du chef de Corps de chaque candidat.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver cette déclaration de vacance d'emplois.

CULTES - FABRIQUES D'EGLISE

4. Budgets 2008 des Fabriques d'Eglise :
- Saint-Martin à Ath,
 - Saint-Jean l'Evangéliste à Ghislenghien,
 - Saint-Quirin à Houtaing,
 - Notre-Dame de la Visitation à Ligne,
 - Saint-Sulpice à Moulbaix,
 - Notre-Dame à Villers-Notre-Dame.
5. Budget 2008 du Synode de l'Eglise Protestante Unie de Belgique.

VOIRIES COMMUNALES

6. Travaux d'entretien extraordinaire à la rue du Tour St-Pierre et au Chemin de l'Arcamp à Gibecq. Approbation du projet et choix des modes de passation du marché et de financement.

La Direction des Services techniques communaux a étudié certains travaux d'entretien extraordinaire pour 2008 et notamment, sur l'ancienne Commune de Gibecq :

- A la rue du Tour Saint-Pierre où un fossé existant passant en servitude et reprenant les eaux de ruissellement et usées du tronçon supérieur de cette voirie doit être recalibré ;
- Au Chemin de l'Arcamp où le parapet métallique du pont enjambant le ruisseau « le Buissenal » doit être remis en état.
Ce travail inclut le rétablissement de certaines assises en pierre de l'ouvrage d'art ainsi que sa protection et sa signalisation.

PLAN TRIENNAL DES TRAVAUX 2004-2006

7. Travaux d'aménagement de la Place de Ghislenghien, des rues de Ghislenghien et des Bénédictines. Avenant n° 2. Approbation.

Le dossier initial des travaux d'aménagement de la Place de Ghislenghien, de la rue de Ghislenghien et de la rue des Bénédictines, inscrit au plan triennal 2004-2006, avait été adjudgé pour un certain montant.

En séance du 30 mars 2007, le Conseil communal a approuvé le premier avenant à ces travaux en raison du chantier ouvert par l'Intercommunale IPALLE pour le placement d'un collecteur d'eaux usées dans le Chemin de Mons à Gand.

Ce premier avenant portait les travaux subsidiés de la Région wallonne à une certaine augmentation tandis que les travaux non subsidiés, soit à charge de la Ville, diminuaient.

Actuellement, l'auteur de projet transmet un avenant n° 2 consistant :

Pour les travaux subsidiés par la Région wallonne :

- En des modifications concernant la mise à disposition des tranchées impétrants, la mise en CTE/CTA/sites autorisés des matériaux provenant des démolitions et déblais, le réseau d'aqueduc (eaux pluviales) et les sous-fondations et fondations des zones carrossables ;

Pour les travaux à charge de la SPGE :

- En des modifications concernant le réseau d'égouttage prioritaire (eaux usées) ;

Pour les travaux non subsidiés, aucune modification des travaux.

Cet avenant amène des dépenses en plus dont une partie sera portée à charge de la Ville d'Ath (quote-part dans les travaux subsidiés par la Région wallonne).

Cet avenant génèrera une majoration du montant des travaux.

Le Collège communal propose d'approuver cet avenant.

SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

8. Acquisition de pièces destinées au garage du Centre administratif. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Le parc automobile de la Ville d'Ath est composé d'environ 80 véhicules dont les entretiens et réparations sont effectués au sein du garage communal.

Pour des problèmes de réparations de carrosserie ou un entretien extraordinaire, des entreprises privées sont également sollicitées.

9. Réparation des camions des Services techniques communaux. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Les camions de voirie nécessitent un entretien assez suivi.

A cet effet, il convient de disposer de pièces diverses susceptibles de les dépanner, lesquelles sont mises en œuvre par le garage communal.

Des entreprises privées sont également sollicitées pour des réparations de carrosserie ou des entretiens extraordinaires.

10. Véhicules et engins spéciaux des Services techniques. Fourniture de pièces destinées à la réparation. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

La campagne de fauchage nécessite une bonne organisation pour laquelle il convient de veiller au bon fonctionnement des tracteurs et faucheuses.

Il est donc nécessaire d'acquérir des pièces de rechange destinées aux engins susvisés.

Chaque machine effectuant environ 850 heures de fauchage l'an, avec le début de chaque campagne, il faut prévoir l'acquisition de pièces soumises à l'usure telles que les tuyaux hydrauliques, les couteaux, les bagues, les axes, les chaînes, les rouleaux palpeurs, ...

11. Acquisition de matériel d'équipement destiné à l'entretien des voiries et bâtiments communaux. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Les ouvriers affectés à l'entretien des voiries et bâtiments utilisent du matériel qui nécessite d'être renouvelé. Il s'agit de marteaux piqueurs, d'une plaque vibrante, d'un groupe électrogène et de petit outillage thermique.

Sur un autre plan, le garage communal est chargé de l'entretien de véhicules et engins de gros tonnages et de tout gabarit.

Afin de travailler dans des conditions meilleures sur tous ces véhicules, il est nécessaire d'acquérir un pont levant supplémentaire d'une capacité de levage de 5 tonnes.

SERVICE DES ESPACES VERTS

12. **Entretien d'une partie des espaces verts de l'Entité athoise par des entreprises privées. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.**

L'entité athoise dispose d'un fort important nombre d'espaces verts qu'il convient régulièrement d'entretenir.

Chaque année, le Service des Espaces Verts gère beaucoup de ces derniers mais il est généralement fait appel à des entrepreneurs de jardins pour soutenir le service dans ses tâches afin que chaque espace bénéficie d'un entretien correct et suivi.

13. **Sécurisation des arbres d'alignement et des arbres remarquables isolés et plantations. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.**

L'entretien et la préservation du patrimoine arboré de la Ville nécessite des interventions régulières en taille douce ou des élagages. Ces travaux doivent être exécutés par des arboristes-grimpeurs professionnels.

Au-delà, certains arbres isolés ou d'alignement arrivent en fin de vie ou subissent des dommages importants (champignons lignivores, dégâts de tempête, accident de roulage, défaut de stabilité,...) et nécessitent alors un abattage.

Selon les cas, l'avis de la Division Nature et Forêts de la Région wallonne et/ou un permis d'urbanisme sera requis et une replantation sera réalisée.

Le Collège communal a chargé le Service des Espaces Verts d'aménager les abords et espaces publics du Grand Houx (rue des Prés Le Comte).

Ces aménagements consistent au nivellement des terres de façon paysagère, à la plantation, à la création de sentiers et à l'ensemencement des espaces publics.

CIMETIERES ET MORGUES

14. **Entretien des morgues et des cimetières. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.**

La Ville d'Ath dispose sur son territoire de vingt-trois cimetières équipés de morgues utilisées par les fossoyeurs.

Ces constructions doivent faire l'objet d'un entretien régulier par la régie communale et/ou des entreprises privées.

Des travaux d'entretien doivent notamment être réalisés dans les morgues de Lorette et Maffle.

En outre, le Monument aux Morts du cimetière de Villers-Saint-Amand doit faire l'objet d'une restauration importante.

BATIMENTS COMMUNAUX

15. Centre de rencontres multigénérationnelles. Acquisition de matériel et de mobilier. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Le Centre de Rencontres Multigénérationnelles construit face à l'Esplanade doit être équipé de matériels divers et mobiliers.

Ainsi, il conviendrait de réaliser :

- La fermeture de la « nef » du fond en panneaux à peindre, avec fermeture sécurisée ;
- la pose d'un plancher de type wbp (multiplex – méranti) sur le sol béton de la réserve située sur le grenier ;
- la pose des stores sur les deux parties vitrées du local (deux pans de mur) ;
- l'acquisition de dix chaises supplémentaires, d'une armoire de rangement pour le matériel d'entretien et d'un meuble stratifié standard pour le rangement du bar.

16. Rénovation extraordinaire des salles de fêtes. Remplacement des vinyles de protection des salles et des tentures de scène de la salle Spoculo. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Un crédit a été inscrit à l'article 763/724 01 – 60/08 – « Rénovation extraordinaire des salles de fêtes » du Service extraordinaire du budget communal pour l'exercice 2008 à l'effet de couvrir différentes dépenses inhérentes à l'utilisation des diverses salles de l'entité.

Il en va ainsi notamment du remplacement :

- Des vinyles de protection déployés dans les salles pour la protection des parquets lors des différentes manifestations qu'elles soient scolaires, culturelles ou sportives ;
- Des tentures de scène de la Salle Spoculo à Ormeignies.

Pour le premier projet, il s'agit d'acquérir une superficie de vinyle qui est déroulé, lors des manifestations, sur les parquets des salles de l'école de Ligne, de l'école Georges Roland, sur le revêtement caoutchouté type sport de la Salle de Maffle ou de Ghislenghien ainsi qu'éventuellement d'autres salles de fêtes.

Il présente notamment une haute résistance au feu (type M1) alors que ceux utilisés actuellement sont abîmés et non conformes aux normes du Service d'Incendie.

Pour le second projet, il s'agit de procéder, suite à la rénovation complète de la Salle Spoculo à Ormeignies, au remplacement des tentures de fond et de devant de scène, lesquelles sont dans un piteux état.

Il s'agirait d'acquérir du tissu dans une gamme non feu de type M1 afin de répondre aux exigences du Service d'Incendie et de remplacer le mécanisme actuel ainsi que quelques pendillons latéraux qui sont en fin de vie.

17. Centre administratif communal. Remplacement et adaptation du mobilier de bureau. Approbation du projet et choix des modes de passation du marché et de financement.

Chaque année, certains éléments du mobilier de bureau du Centre administratif communal doivent être remplacés. En outre, il convient généralement de l'adapter aux besoins des membres du personnel.

Ainsi, cette année, il serait heureux de revoir certains systèmes de rangement devenus trop petits ou trop vieux. Différents sièges de bureau usés doivent être remplacés.

18. Centre administratif communal. Acquisition de matériel d'équipement pour les services administratifs. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Le Centre administratif communal fort étendu nécessite un entretien sérieux.

Les techniciennes de surface utilisent du matériel d'équipement spécialisé, tel qu'une machine de type monobrosse ou un aspirateur industriel, etc.

La machine monobrosse qui entretient les sols commence à montrer des signes évidents de fatigue. L'aspirateur de type industriel devrait également être remplacé.

Sur un autre plan, les sanitaires se trouvant au sein de l'Administration communale sont équipés de distributeurs de produits ou de papiers.

En outre, le système d'essuyage des mains ne correspond plus aux normes d'hygiène en vigueur. L'étude de la pose de distributeurs papier mains devra être envisagée.

BATIMENTS CULTURELS

19. Bibliothèque communale « Jean de la Fontaine ». Extension du système anti-intrusion et anti-vol. Ratification.

Depuis l'année 2000, la Bibliothèque communale « Jean de la Fontaine » est équipée d'un système de détection-intrusion afin de faire face aux tentations de vol que génèrent actuellement les différents éléments du matériel informatique.

A l'époque, le Commissariat de Police jouxtant ce bâtiment, il n'avait pas été jugé nécessaire d'installer un télé-transmetteur permettant le report des alarmes vers des postes téléphoniques précis.

Actuellement, l'Hôtel de Police se trouve à la rue de la Station !

Voici quelques semaines, la Bibliothèque a fait l'objet d'une effraction nocturne.

Bien que le système de détection intrusion ait parfaitement fonctionné, mettant en branle les sirènes intérieure et extérieure, nul n'a perçu les mouvements à l'intérieur du bâtiment.

Afin de sécuriser les lieux, la Direction des Services techniques communaux a sollicité de la Société installatrice un devis en vue de l'installation complémentaire d'un télé-transmetteur. Ce dernier nécessitera également la prise en location d'une ligne téléphonique complémentaire.

En séance du 25 janvier dernier, le Collège communal a procédé, vu l'urgence, à la désignation de la firme qui installera ce transmetteur vocal.

20. Musée de la rue de Bouchain. Traitement curatif des parties de la structure portante en bois de planchers intérieurs. Approbation du projet et choix des modes de passation de marché et de financement.

En octobre 2006, d'importants travaux d'entretien ont été consentis au niveau des bacs chéneaux et des descentes d'eaux pluviales de ce bâtiment.

La vétusté de ces dispositifs avait provoqué l'imprégnation des enduits intérieurs de certains locaux situés aux 1^{er} et 2^{ème} étages et entraîné la détérioration des peintures murales.

Préalablement au travail de rénovation des peintures intérieures du bâtiment, la Régie communale a procédé au décapage d'importantes portions d'enduits muraux intérieurs totalement irrécupérables.

Ce travail ayant permis de découvrir certains éléments de la structure portante des planchers, il a été constaté que :

- l'encastrement d'un sommier était complètement pourri, nécessitant son étauçonnement ;
- des gîtes supportant les planchers étaient également localement pourris ;
- un linteau bois surmontant une baie vitrée du 1^{er} étage était totalement rongé par la pourriture.

Au vu de la situation qui intéresse la stabilité des planchers, il est exclu de procéder au rétablissement des plafonnages et par la suite des peintures.

Il y a lieu de recourir à une entreprise spécialisée qui aura pour mission :

- d'établir un diagnostic sanitaire des bois de la charpente supportant les planchers des étages ;
- de décrire le mode opératoire visant à reconstituer « en sous-œuvre » les éléments de charpente irrémédiablement altérés ;
- de procéder aux traitements sanitaires requis et aux réparations de la structure portante des planchers.

EDIFICES DU CULTE

21. *Eglise de Gibecq. Mise en conformité de l'installation électrique et pose de nouveaux éclairages intérieur et extérieur. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.*

Chaque année, le Conseil Communal prévoit l'inscription de crédits à l'effet d'entretenir les édifices du culte de l'entité.

L'église Saint-Pierre à Gibecq connaît des dysfonctionnements au niveau de l'installation électrique, laquelle doit être mise en conformité.

Il conviendrait également de poser de nouveaux éclairages intérieurs et extérieurs ayant un meilleur rendement et présentant plus de sécurité.

BATIMENTS SCOLAIRES

22. *Remplacement de mobilier divers dans les écoles communales. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.*

Chaque année, l'agent responsable de l'économat dans les écoles communales vérifie l'état du mobilier et rencontre la Direction afin d'établir les besoins futurs de chaque implantation.

En outre, en raison de l'une ou l'autre rentrée scolaire plus favorable, du mobilier supplémentaire doit être mis à disposition.

Des demandes ont été relevées pour l'acquisition de tables, de chaises, de bancs réglables, de tableaux, de tables de réfectoires, d'armoires de rangement, de stores et de tentures.

23. *Acquisition de matériel d'équipement pour les bâtiments scolaires. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.*

Le matériel d'équipement des cuisines scolaires et du Service d'entretien des bâtiments doit, lorsqu'il est en fin de course ou en dysfonctionnement, être remplacé afin de respecter le plus possible les normes HACCP ainsi que les normes de sécurité.

Il faut savoir que les bâtiments scolaires souffrent énormément en la matière.

Ainsi, au cours d'une année scolaire, il faut souvent faire face au remplacement d'une cuisinière, d'un lave-vaisselle industriel, de frigos, de congélateurs, de matériel distributeur de papiers imposés par les normes HACCP mais également l'équipement de nettoyage pour les classes, couloirs, cuisines et sanitaires.

HYGIENE ET PROPRETE PUBLIQUE

24. Service de ramassage des immondices. Réparation à l'un des véhicules. Ratification.

Un des camions d'immondices utilisés par la Régie communale, le véhicule M405, a subi d'importants dysfonctionnements, à un point tel que depuis le 27 décembre dernier, il a été remplacé par des camions plats suivis d'une équipe de ramassage renforcée.

Comme tous les véhicules de ce type qui accomplissent de nombreuses fois par jour des démarrages et arrêts et circulent très souvent dans des zones agglomérées, la boîte de vitesse et l'embrayage sont plus que sollicités et subissent donc une usure fréquente.

En séance de ce 25 janvier 2008, le Collège communal a décidé, vu l'urgence, de faire procéder à ces réparations, l'absence de ce véhicule mettant à mal le bon fonctionnement de ce service de propreté publique.

TRANSPORTS EN COMMUN

25. Travaux de remplacement d'un abribus à la chaussée de Mons à Maffle. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Voici quelque temps déjà, lors d'un accident de roulage, l'abribus installé à la Chaussée de Mons à Maffle, à l'angle formé par la rue Salvador Allende et la Chaussée, a été complètement détruit.

L'auteur des faits est bien sûr connu et une déclaration d'accident a été faite auprès de la compagnie d'assurances.

Il conviendrait de procéder au remplacement de cet abribus afin de permettre aux usagers de ce service public d'être à l'abri des intempéries et en sécurité.

DOMAINE COMMUNAL

26. Marchés de service pour études diverses d'aménagement du territoire. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Décision.

Un crédit a été inscrit à l'article 930/733 01-60 du budget extraordinaire 2008 et est destiné à couvrir les honoraires relatifs aux études diverses d'aménagement du territoire, notamment ceux des géomètres chargés d'établir les plans de mesurages et/ou de division relatifs à certaines opérations immobilières.

Pour éviter de multiplier les décisions ponctuelles, il conviendrait que le Conseil communal libère en une fois la totalité du crédit.

Les différents marchés de service pourraient être passés par voie de procédure négociée sans publicité après consultation de cinq prestataires de services.

La dépense sera couverte par un emprunt à contracter auprès d'un organisme financier.

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE COMMUNAL DE SUPPLEANCE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE

27. Route régionale. Marquage des emplacements dans les bandes de parking situées le long de la N527 – chaussée de Valenciennes. Décision.

Plusieurs citoyens domiciliés le long de la Chaussée de Valenciennes à Ath et Irchonwelz, ont sollicité les autorités communales afin qu'elles interviennent auprès du M.E.T pour que celui-ci marque sur le sol, des emplacements de parkings sur les zones de stationnement situées le long de la Chaussée de Valenciennes, dans sa partie comprise entre le carrefour formé par les Chaussées de Mons et de Valenciennes, et les rues du Castel, de la Haute Forrière et la Chaussée de Valenciennes.

Ces demandes sont fondées sur le fait que le long de cette chaussée fort fréquentée, des automobilistes stationnent de manière anarchique, sans respecter les entrées de garage notamment. Il en va de même, pour les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

L'intervention du M.E.T, dans les dispositions pratiques, est soumise à l'approbation préalable par le Conseil communal de la Ville d'Ath, d'un règlement complémentaire communal de suppléance relatif aux routes régionales.

Afin d'éviter la perte de places dues à ce stationnement sauvage, le Collège communal propose d'adopter le règlement complémentaire communal de suppléance sur la police de la circulation routière.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 28. - Equipement de voirie pour une demande de permis d'urbanisme à Ath, rue de la Haute Forrière.**
- Equipement de voirie pour un lotissement à Ath, rue de Saint-Julien.
- Equipement de voirie pour un lotissement à Ath, chemin de Beloeil.
- Equipement de voirie pour un lotissement à Maffle, chaussée de Mons et rue des Chauffours.
- Equipement de voirie pour un lotissement à Ormeignies, chaussée de Valenciennes.
Décision.

Cinq demandes de permis sont parvenues pour :

- La construction de 8 habitations sur une parcelle située à Ath, rue de la Haute Forrière, cadastrée Ath, Section B, n° 373b.*
- La création de 4 lots dont 3 à bâtir sur des parcelles situées à Maffle, rue des Chauffours, cadastrées Maffle section B, n° 135n4 et 90h/2 ;*
- La création de 3 lots à bâtir sur une parcelle située à Ath, rue de Saint-Julien, cadastrée Ath section B, n° 923d ;*
- La création de 3 lots dont 2 à bâtir sur des parcelles situées à Ormeignies, chaussée de Valenciennes, cadastrées Ormeignies section A n°164m et 163y ;*
- La création de 5 lots dont 2 à bâtir sur des parcelles situées à Ath, chemin de Beloeil, cadastrées Ath section C, n° 306f, 306c et 305e ;*

Le Collège communal propose d'imposer aux frais exclusifs des demandeurs les équipements d'aménagements.

CARRIERES DE MAFFLE

29. Situation du moine des carrières. Désobstruction. Ratification.

En séance du 21 décembre 2007, le Collège communal avait marqué son accord pour consulter des entreprises spécialisées dans les travaux sur les cours d'eau afin de poser un diagnostic sur la situation du moine des Carrières de Maffle, lequel est obstrué.

Trois entreprises avaient été consultées :

- S.P.R.L. DELABASSEE à Celles ;
- S.A. MOULARD à Montroeuil-au-Bois ;
- S.A. MAZZUCATO à Casteau.

Deux d'entre elles ont déposé des offres :

- S.P.R.L. DELABASSEE de Celles ;
- S.A. MOULARD à Montroeuil-au-Bois.

Le 1^{er} février 2008, vu l'urgence, le Collège communal a désigné la S.A. MOULARD, Mi-Anvaing, 7 à Montroeuil-au-Bois, en qualité d'adjudicataire des travaux de création d'une digue à proximité du moine, de pompage des eaux et de démontage de la digue après la résolution du problème d'obstruction.

SERVICE INFORMATIQUE

30. Marché de fournitures. Achats annuels de consommables informatiques. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

La Ville d'Ath possède actuellement un parc d'imprimantes constitué comme suit :

- 107 imprimantes jet d'encre ou laser au format A4 ou A3.
- 20 imprimantes départementales laser/couleur au format A4.

Ce parc est réparti dans l'ensemble des services du centre administratif et des institutions satellites telles que l'Académie de musique, le bassin de natation, l'abattoir communal, ...

Ce parc important nécessite bien évidemment l'achat régulier de consommables, principalement des cartouches d'encre.

Grâce à des recherches de prix régulières et des négociations efficaces, le budget est resté constant pour les années 2006 et 2007.

Les produits choisis sont toujours certifiés par le constructeur du matériel. Ils sont bien souvent obtenus à un prix inférieur aux produits blancs des grandes surfaces.

La mise en service progressive d'imprimantes laser départementales a également contribué à limiter les consommations.

WATERINGUES

31. Travaux d'entretien des cours d'eau de 3^{ème} catégorie hors périmètre de wateringue. Curage du Rieu d'Ormeignies. Décision.

Le Rieu d'Ormeignies, dans sa partie comprise entre l'Allée Verte et la Rue de Bétissart, doit être curé depuis un certain temps.

Récemment, une riveraine a signalé, photo à l'appui que la situation s'empirait et que l'on risquait des débordements.

Des travaux de curage et de nettoyage devraient être entrepris sur une distance d'environ 250m.
Pour ces derniers, l'appel à une firme spécialisée est nécessaire.

PROGRAMME TRANSFRONTALIER INTERREG

32. Engagement de la Ville d'Ath dans la nouvelle phase Euraphis III. Réseau transfrontalier d'Animation du Patrimoine des Villes et Centres historiques. Programme transfrontalier Interreg IV « Coopération européenne » France – Wallonie – Vlaanderen. Décision.

Depuis 1999, la Ville d'Ath participe au programme transfrontalier Interreg. Jusqu'en 2002, un partenariat était initié avec la Ville de Château-Thierry (France).

En 2004, Ath a intégré le réseau Euraphis, qui réunissait dix villes belges et françaises : Ath, Château-Thierry, Condé-sur-l'Escaut, Enghien, Laon, Le Quesnoy, Lobbes, Saint-Amand-les-Eaux, Thuin et Tournai. Ce réseau a pour vocation de valoriser touristiquement le patrimoine urbain de ces villes.

De 2004 à 2006, ce projet a permis à Ath d'obtenir une enveloppe de 184 781,95 € (co-financée à 40 % par l'Union européenne et à 60 % par la Région wallonne), afin de soutenir l'organisation de trois éditions des Sortilèges au château, les spectacles-découverte de la Tour Burbant et de l'Esplanade.

En sa séance du 22 décembre 2006, le Collège communal a marqué son accord de principe pour la poursuite du projet sous la nouvelle phase Euraphis III et a émis le souhait de ne pas être chef de file.

En sa séance du 12 octobre 2007, le Collège communal s'est engagé à réaliser, sous réserve de l'obtention de la subvention Interreg Iv sollicitée, et en partenariat avec les villes de Bouillon, Château-Thierry, Condé-sur-Escaut, Enghien, Le Quesnoy, Lessines, Lobbes, Saint-Amand-les-Eaux, Thuin et Tournai, le projet de coopération transfrontalière intitulé : Euraphis III. Réseau transfrontalier d'Animation du Patrimoine des Villes et Centres Historiques. – Programme transfrontalier Interreg IV « Coopération territoriale européenne » France – Wallonie – Vlaanderen.

ADMINISTRATION GENERALE

33. Conseil consultatif des Aînés. Règlement d'Ordre intérieur. Approbation.

Lors de sa séance du 30 novembre 2007, le Conseil communal a complété, conformément à sa délibération originale du 31 janvier 2007, le Conseil consultatif des Aînés.

Celui-ci s'est réuni le 13 février 2008 avec notamment à son ordre du jour, l'examen d'un projet de règlement d'ordre intérieur.

Le projet qui est soumis tient compte de la plupart des remarques qui ont été formulées en séance.

Sur base des compétences qui sont dévolues au Conseil communal par la combinaison des articles L1122-30 et L1122-35, le Collège communal propose d'adopter le projet de règlement d'ordre intérieur du Conseil consultatif des Aînés.

* * * * *

* * *